

LEXIQUE DES ÉLECTIONS

ABSTENTION

Le fait, pour un électeur, de ne pas aller voter.

BUREAU DE VOTE

Les bureaux de vote sont installés dans des lieux publics. Il s'agit, la plupart du temps, des écoles, car elles peuvent accueillir beaucoup de monde. Les électeurs votent, normalement, dans le bureau le plus proche de chez eux. Chaque bureau de vote est tenu par un président et des assesseurs chargés de veiller au respect des règles.

Pour que les votes restent libres et secrets, chaque électeur doit passer par un isolement après qu'on lui a remis les bulletins de tous les candidats. Dans cette petite cabine, il choisit le papier sur lequel est inscrit le nom du candidat pour lequel il veut voter et le glisse dans une enveloppe. Ne reste plus qu'à la déposer dans une grande boîte, l'urne, puis à signer la liste d'émargement où sont indiqués les noms des électeurs.

CAMPAGNE

Ensemble des actions organisées par les candidats à une élection pour faire connaître leurs idées et convaincre les citoyens de voter pour eux : meetings, visites, distribution de tracts, débats dans les médias, etc.

CCANDIDAT

Agés de 18 ans minimum et disposant de la nationalité française, les candidats se présentent en général au nom d'un parti politique dont ils défendent les idées. Lors des élections législatives, ils font campagne dans l'une des 577 circonscriptions de France pour être élu à l'Assemblée nationale. Quant à l'élection présidentielle, il faut avoir recueilli les signatures de 500 élus pour pouvoir s'y présenter.

CCARTE D'ÉLECTEUR

C'est un document que reçoit chaque citoyen une fois qu'il s'est inscrit sur les listes électorales de sa commune. Elle précise ses nom, prénom et adresse, ainsi que le bureau de vote dont il dépend.

DÉMOCRATIE

C'est un Etat dans lequel le pouvoir appartient au peuple. Libres et égaux, les citoyens élisent des gouvernants pour les représenter et diriger le pays : les maires lors des élections municipales, le président de la France lors des élections présidentielles, les députés lors des élections législatives...

DDÉPUTÉS

Élus pour cinq ans lors des élections législatives, ils représentent les citoyens à l'Assemblée nationale où ils participent à la création et au vote des lois. Ils sont 577.

ÉLECTEUR

En France, pour avoir le droit de voter, il faut avoir 18 ans et être inscrit sur les listes électorales.

GOUVERNEMENT

Il s'agit de l'équipe de ministres placés sous l'autorité du Premier ministre pour s'occuper de la gestion du pays. Lorsqu'il est élu, le Président de la République désigne un Premier ministre, avec lequel il choisit les ministres et leur attribue la responsabilité d'un domaine précis : l'éducation, la justice, l'agriculture...

PARLEMENT

Composé de deux “chambres”, l’Assemblée nationale et le Sénat, le Parlement discute, modifie et vote les projets de loi que lui soumet le gouvernement, ou les propositions de loi préparées par un ou plusieurs parlementaires. Il est également chargé de contrôler l’action des ministres.

PARTI POLITIQUE

Un parti politique regroupe des personnes qui partagent les mêmes idées sur la gestion et la direction d’un pays, et s’associent pour diffuser leur point de vue, présenter des candidats aux élections...

PREMIER TOUR

Dans la plupart des cas, les élections se déroulent en deux étapes, car pour être élu dès le premier vote des citoyens, ou “premier tour du scrutin”, un candidat doit obtenir plus de 50 % des voix. Mais c’est très rare, car il y a souvent beaucoup d’adversaires (10 candidats se présentent à l’élection présidentielle de 2012). Un deuxième vote doit donc être organisé pour départager les candidats qui sont arrivés en tête.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Élu par les citoyens, le Président est à la tête de l’État. Il représente la France auprès des autres pays pour négocier des accords ou lors de rencontres internationales. Il est aussi le chef des armées. Il peut imposer certaines décisions en signant des décrets et il fait publier les lois votées par le Parlement : on dit qu’il les promulgue.

QUINQUENNAT

Terme qui désigne la durée du mandat présidentiel, soit les cinq années durant lesquelles le gagnant des élections remplira la fonction de président. Jusqu’en 2000, le Président de la République restait au pouvoir pendant sept années (septennat).

SONDAGE

Enquête menée auprès d’une partie des électeurs pour connaître leur opinion sur un sujet ou savoir pour quel candidat ils ont l’intention de voter. Le but est d’évaluer les chances de victoire de chaque camp.

SUFFRAGE UNIVERSEL

Système de vote qui autorise tous les citoyens de plus de 18 ans à participer, sans conditions de richesse ou de statut social, par opposition à d’autres époques où le droit de vote était restreint à une partie de la population. Au XIXe siècle par exemple, dans le suffrage censitaire, seuls les citoyens qui payaient un certain montant d’impôt pouvaient voter.